



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres	
Afférents au Conseil	27
En exercice	27
Présents	25
Nombre de suffrages exprimés	27
Date de la convocation : 25/03/2026	
Date de l'affichage : 25/03/2026	

**DELIBERATION N°9 DU 31 MARS 2026**

**L'an deux mille vingt-six,  
Le trente-et-un mars à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place  
Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE,  
Maire.**

**Présents :** Patrick ANGLÈS, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Lydia BARTHES, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Bertrand CAVAILLES, Pascale CLAVEL, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Pascal RIGATTIERI, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYN,

**Absents excusés :** Françoise EHINGER (procuration à Thierry DAURAT), Babou RATINEY (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD),

**Secrétaire de séance :** Thierry DAURAT

**Objet : Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)**

La Commission d'Appel d'Offres examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché, a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux et donne son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, outre le Maire qui en est Président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu la liste présentée pour « Maraussan pour tous » et pour « Unis pour Maraussan »,

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection à main levée des membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article L.1411-5 du CGCT.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260331-DEL9-310326-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,**

- **Désigne** les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

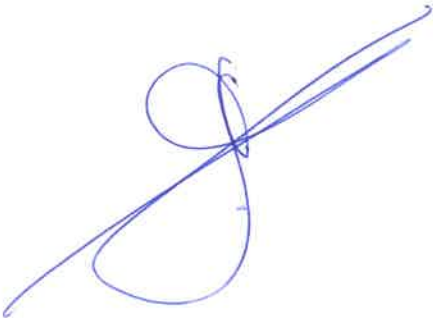
Titulaires : Patrick ANGLES, Brice FORGET, Babou RATINEY, Alain BARTHEZ, Serge PESCE.

Suppléants : Jean-Christophe BOUCAUD, Jean-Philippe JUAN, Sandrine MELLOULI, Thomas GARCIA, Pascal RIGATTIERI.

- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Thierry DAURAT



Le Maire,  
Marlène PUCHE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porté au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260331-DEL9-310326-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026